



SIMDUT

Aide-mémoire

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail



Équipement de protection individuelle (ÉPI)

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) consiste en vêtements ou autre pièce d'équipement, portés par les travailleurs afin de minimiser l'exposition aux produits chimiques dangereux sur les lieux de travail.

L'ÉPI **n'élimine ni réduit** les dangers sur les lieux de travail. Il ne peut donc pas remplacer des méthodes de contrôles d'ingénierie ou des mesures administratives efficaces comme la substitution ou la ventilation. L'ÉPI constitue le dernier moyen de défense lorsque le danger ne peut être éliminé ou contrôlé de façon adéquate. Il est essentiel de bien le choisir, bien l'utiliser et bien l'entretenir si l'on veut bénéficier du niveau approprié de protection.

Choisir, utiliser et entretenir l'ÉPI

L'employeur est responsable du choix des ÉPI en fonction des dangers existants sur le lieu de travail. Consultez les conseils de la fiche signalétique (FS) à ce propos. Il est également responsable de les mettre à la disposition des travailleurs et de leur ajustement. Il doit analyser de quelle manière les matières sont utilisées, en quelle quantité et quels sont le type et la durée de l'exposition. Il doit s'assurer que la marge de protection est suffisante advenant un déversement ou une autre situation d'urgence.

Assurez-vous que l'ÉPI est bien ajusté. L'équipement ne doit pas nuire à la dextérité ou à la flexibilité, ou créer des problèmes de sécurité comme le piégeage.

Il est essentiel d'entretenir convenablement l'équipement. Suivez les procédures de nettoyage et d'entreposage recommandées par le fabricant.

Formation

L'employeur doit s'assurer que les employés savent utiliser, ranger et entretenir convenablement les ÉPI.

Les employés doivent :

RECEVOIR une formation pratique sur l'ajustement, l'utilisation et l'entretien de leurs ÉPI assignés.

COMPRENDRE les limitations de cet équipement et savoir quoi faire en cas d'exposition ou de défaillance de l'équipement (comment utiliser les douches d'urgence, les bassins oculaires, les premiers soins, etc.).

SAVOIR quand jeter ou remplacer l'ÉPI (p. ex., à la fin de la période de travail, à toutes les heures).

SIGNALER toute pièce d'équipement défectueuse ou manquante à leur superviseur.

Protection de la peau

Il existe toutes sortes de bottes et de vêtements de protection, gants, tabliers, combinaisons longues, etc. qui sont fabriqués en différents matériaux comme le latex, le caoutchouc, le Viton™ et le Tychem®TK. Aucun de ces matériaux ne peut protéger de **tous**

les dangers liés aux produits chimiques. Communiquez avec le fabricant, le fournisseur du produit ou le fournisseur de l'ÉPI afin de savoir quels matériaux offriront la meilleure protection contre les produits chimiques avec lesquels vous travaillez.

Pensez aussi à l'incidence des conditions de température de même qu'à la protection de l'équipement contre les perforations, les déchirures et l'abrasion.

Protection des yeux et du visage

Si les dangers existants comprennent des particules aéroportées ou des éclaboussures de liquides toxiques ou corrosifs, les yeux et le visage doivent être protégés. Il existe différents types de protection pour le visage et les yeux : lunettes de sécurité, lunettes contre les projections liquides, écran facial ou une combinaison de ceux-ci. On doit toujours porter des lunettes de sécurité ou des lunettes contre les projections liquides lorsqu'on travaille avec des produits chimiques dangereux. Un écran facial peut également être requis (par-dessus les lunettes) lorsqu'il y a risque d'éclaboussure, de fuite ou de réactions dangereuses. Les verres de contact peuvent généralement être portés sous la protection des yeux appropriée.

Protection des voies respiratoires

Lorsque les mesures de contrôle ne peuvent pas limiter les produits chimiques aéroportés à un niveau inférieur à la limite d'exposition en milieu de travail, il est nécessaire de protéger les voies respiratoires. Les deux principaux types de respirateur sont :

- 1) Les respirateurs qui purifient l'air en employant un filtre ou une cartouche pour en retirer les contaminants. Différents type de filtres et cartouches correspondent à différentes catégories de produits chimiques.
- 2) Les respirateurs autonomes qui débitent de l'air frais. Ce type de respirateur est utilisé lorsque l'air est de faible teneur en oxygène, est fortement contaminé ou de qualité inconnue.

La FS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Si des respirateurs sont utilisés sur le lieu de travail, un Programme de protection des voies respiratoires complet doit être mis en place.

**Planifiez et préparez les situations d'urgence...
Formez vos employés au plan d'urgence et faites
des exercices**

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources, veuillez visiter www.simdut.gc.ca ou www.cchst.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Santé 2008 H128-1/08-538-3F ISBN 978-0-662-08819-6 SC Pub 5661